



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS PAR LA VILLE

Avis est donné que, conformément aux dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Pie a aliéné de gré à gré l'immeuble ci-après décrit à :

Centre de la famille St-Pie, un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Saint-Pie connu et désigné au cadastre du Québec comme étant le lot 2 970 501, pour le prix de 210 000 \$.

Donnée à Saint-Pie, le 10 janvier 2022.
Annick Lafontaine
Greffière